

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 47 (1976)

**Heft:** 4

**Artikel:** Conférence de presse de Pro Infirmis : Delémont, 30 mars 1976 à Delémont

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824944>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Conférence de presse de Pro Infirmis Delémont, 30 mars 1976 à Delémont

## Qu'est-ce que Pro Infirmis ?

### 1. Forme juridique et buts de Pro Infirmis

Il s'agit d'une association (selon art. 60 et suivants du Code civil suisse) créée en 1920 par la fusion de plusieurs groupements (qui éprouvaient quelques difficultés à se faire reconnaître et soutenir par les pouvoirs publics). Selon ses statuts, Pro Infirmis tend à harmoniser et coordonner l'action des institutions d'utilités publiques pour handicapés et à encourager toute initiative en faveur de ces derniers.

Actuellement, Pro Infirmis regroupe les organisations suivantes :

- la Société romande pour la lutte contre les effets de la surdité ;
- la Fédération suisse alémanique des amicales de durs d'ouïe ;
- l'Association suisse pour l'aide aux sourds démutisés (romande) ;
- l'Association suisse pour l'aide aux sourds-muets et sourds démutisés (alémanique) ;
- la Société romande d'audiophonologie et de pathologie du langage ;
- la Société suisse alémanique de logopédie ;
- l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles ;
- la Fédération suisse des institutions en faveur des invalides ;
- l'Union centrale suisse des ateliers de travail pour handicapés ;
- la Ligue suisse contre l'épilepsie ;
- l'Association suisse en faveur des arriérés (ASA) ;
- l'Association suisse en faveur des jeunes inadaptés.

### 2. Activités de Pro Infirmis

Depuis le début des années 1930, Pro Infirmis a créé des services sociaux et a concentré une partie de son action sur

le travail social en faveur des handicapés, c'est-à-dire que le service

- renseigne les parents des enfants handicapés sur les possibilités de traitement et de placement et les met en rapport avec les institutions spécialisées ;
- finance les traitements, les formations scolaires spéciales, les formations professionnelles, le séjour en maison de convalescence lorsque les assurances sociales n'entrent pas en ligne de compte ou que les prestations se révèlent insuffisantes ;
- procure des moyens auxiliaires, notamment des fauteuils roulants, cannes anglaises, etc. ;
- cherche à placer dans des foyers adaptés à leur état des handicapés qui ont besoin de soins ;
- contribue à supprimer les barrières architecturales et conseille les handicapés ou leur famille lors de transformations d'appartements ou de maisons familiales pour les rendre accessibles en fauteuil roulant ;
- suscite souvent la création de nouvelles institutions pour handicapés ;
- sensibilise l'opinion publique sur les problèmes des handicapés physiques ou mentaux en vue d'une meilleure intégration sociale de ceux-ci.

### 3. Qui fait appel à Pro Infirmis ?

Les handicapés et les parents d'enfants handicapés ont la possibilité de faire appel à Pro Infirmis. Les personnes qui éprouvent des difficultés à se rendre au bureau de Pro Infirmis, recevront, sur demande, la visite d'un assistant ou d'une assistante sociale à domicile. L'aide du service social est entièrement gratuite.

# Bons hôtels et restaurants du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements  
ci-dessous et les recommander à vos amis

<b>BONCOURT</b>	<b>HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE</b> Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) <b>066 75 56 63</b>
<b>COURTEMAICHE</b>	<b>RESTAURANT DE LA COURONNE</b> (CHEZ L'CABRI) - Cuisine réputée - Salle pour banquets et sociétés - Cadre rustique	(Famille L. Maillard) <b>066 66 19 93</b>
<b>DELÉMONT</b>	<b>HOTEL CENTRAL</b> Le bon hôtel-restaurant au cœur de Delémont	(Fam. Saucy) <b>066 22 33 63</b>
<b>DELÉMONT</b>	<b>AUBERGE DU CHASSEUR</b> Spécialités de chasse et à la carte Restauration chaude à toute heure Salle pour fête de familles et sociétés	(Fam. Fleury-Cardezo) <b>066 22 13 79</b>
<b>DELÉMONT</b>	<b>HOTEL LA BONNE AUBERGE</b> Votre relais gastronomique au cœur de la vieille ville - Chambres tout confort Ouvert mars - décembre	(Famille W. Courto) <b>066 22 17 58</b>
<b>DELÉMONT</b>	<b>HOTEL DU MIDI</b> Cuisine soignée - Chambres avec eau cou- rante - Salles pour banquets et sociétés	(Oscar Broggi) <b>066 22 17 77</b>
<b>DEVELIER</b>	<b>HOTEL DU CERF</b> Cuisine jurassienne Chambres, salles	(Famille L. Chappuis) <b>066 22 15 14</b>
<b>MOUTIER</b>	<b>HOTEL DE LA COURONNE</b> Spécialités italiennes et espagnoles	(Fam. Bianchi-Codina) <b>032 93 10 14</b>
<b>MOUTIER</b>	<b>HOTEL OASIS</b> Chambres et restauration de 1 <sup>re</sup> classe Salles pour banquets de 30 à 120 pers.	(Famille Tony Lœtscher) <b>032 93 41 61</b>

<b>MOUTIER</b>	<b>HOTEL SUISSE</b> Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) <b>032 93 10 37</b>
<b>LA NEUVEVILLE</b>	<b>HOSTELLERIE J.-J. ROUSSEAU</b> Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) <b>038 51 36 51</b>
<b>PLAGNE</b>	<b>HOTEL DU CERF</b> Cuisine soignée - Confort	(Mme N. Grosjean-Fischer) <b>032 58 17 37</b>
<b>PORRENTRUUY</b>	<b>HOTEL TERMINUS</b> Hôtel de 80 lits avec douches - bains - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(L. Corisello-Schär) <b>066 66 33 71</b>
<b>LES RANGIERS</b>	<b>HOTEL DES RANGIERS</b> Salles pour banquets - Mariages - Séminaires - Chambres tout confort Cuisine campagnarde	(Fam. Chapuis-Koller) <b>066 56 66 51</b>
<b>SAIGNELÉGIER</b>	<b>HOTEL BELLEVUE</b> 100 lits, chambres (douche, W.-C.), Sauna, jardin d'enfants Locaux aménagés pour séminaires - Tennis Prix spéciaux en week-end pour skieurs de fond	(Hugo Marini) <b>039 51 16 20</b>
<b>SAIGNELÉGIER</b>	<b>HOTEL DE LA GARE ET DU PARC</b> Salles pour banquets et mariages Chambres tout confort, très tranquilles	(M. Jolidon-Geering) <b>039 51 11 21 / 22</b>
<b>SAINT-IMIER</b>	<b>HOTEL DES XIII CANTONS</b> Relais gastronomique du Jura	(C. et M. Zandonella) <b>039 41 25 46</b>
<b>TAVANNES</b>	<b>HOTEL DE LA GARE</b> Salle pour sociétés, banquets et fêtes de famille - Chambres avec eau courante chaude et froide - Bain - Douche	(Famille A. Wolf-Béguelin) <b>032 91 23 14</b>
<b>VENDLINCOURT</b>	<b>HOTEL DU LION-D'OR</b> Chambres confortables - Salles pour banquets Cuisine campagnarde	(Huguette et Jean-Marie Helg) <b>066 74 47 02</b>

Statutairement, Pro Infirmis limite son action aux handicaps suivants :

- **maladies chroniques** (nerveuses ou neurologiques), telles que : l'épilepsie, la sclérose en plaques, la sclérose cérébrale, la maladie de Parkinson, les systrophies et myotonies ;
- **infirmités physiques** (corporelles) : infirmités motrices, amputations, paralysies, handicaps de la posture et du mouvement, affections du squelette, du système moteur, des articulations, des muscles et des tendons, des troubles du visage, du cou, des maladies de la peau et des hernies ;
- **handicaps des sens** : durs d'ouïe (enfants et adultes), personnes souffrant de troubles du langage ;
- (toutes les formes de **rhumatismes** : mandat de la Ligue contre le rhumatisme) ;
- toutes les formes **d'arriération mentale**.

#### 4. Ressources de Pro Infirmis

Actuellement, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) garantit une part importante des salaires (environ 80 %). Le solde de ceux-ci, de même que les frais de bureau, location, etc., sont couverts par

- des subsides des cantons et des communes ;
- des dons et legs ;
- la vente de cartes.

#### 5. Qui bénéficie de l'aide financière de Pro Infirmis ?

Il n'est pas possible d'intervenir financièrement pour des personnes à la charge des œuvres sociales des communes.

### Pro Infirmis dans la région

#### 1. Historique

En 1957, Pro Infirmis a créé à Delémont une filiale du service social de Berne. Depuis ce moment, les assistants sociaux tentent de résoudre les problèmes sociaux en relation avec le handicap de certaines personnes de la région. Il

Par contre, l'intervention de Pro Infirmis devrait empêcher, dans certains cas, l'intervention des pouvoirs publics. Une participation personnelle est toujours exigée. Les participations financières sont surtout importantes lors de

- cures de bains ;
- d'hospitalisations, mais en chambre commune uniquement ;
- d'achats de moyens auxiliaires qui ne peuvent être pris en charge par les assurances sociales ;
- transformations d'immeubles pour les rendre accessibles aux handicapés ;
- placements en institution, lorsque les parents ne peuvent payer leur quote-part en totalité.

#### 6. Aides financières

Les PAI (prestations d'assistance aux invalides) sont un fonds fédéral géré par Pro Infirmis qui permet d'intervenir dans la plupart des situations, en particulier pendant le délai d'attente de 360 jours avant l'octroi d'une rente AI et celles prévues par la loi sur les prestations complémentaires.

Les parrainages sont versés par le public en faveur de handicapés physiques ou mentaux qui ont besoin d'une aide financière. Ils sont plus particulièrement employés pour couvrir les frais de formation scolaire spéciale.

Pro Infirmis dispose également de certains fonds propres, grâce à la générosité de la population (dons, legs, vente de cartes) utilisés pour compléter les fonds fédéraux ou cantonaux ou les prestations sociales, lorsque la participation financière des handicapés ne peut être suffisante.

s'agit de rencontrer des familles ou des handicapés, lors d'entretiens à domicile ou au bureau, afin de trouver des solutions pour la formation scolaire spéciale de petits handicapés, le placement d'adultes ou pour résoudre certains problèmes financiers, administratifs ou pour remettre des moyens auxiliaires.

Pro Infirmis participe également à la création d'institutions pour handicapés ou à des commissions de coordination ou de planification sociale.

## 2. Pourquoi un service social de Pro Infirmis dans le Jura-Nord

Depuis 2 ou 3 ans, il était question de créer un service social de Pro Infirmis pour le Jura-Nord, mais on en parle plus particulièrement depuis le printemps 1975.

Le secrétariat général de Pro Infirmis, de même que le service social du canton de Berne ont pensé qu'il était nécessaire de créer un organisme indépendant qui pourrait être un interlocuteur valable pour les autorités cantonales à mettre en place. Ce lien direct devrait faciliter les relations entre Pro Infirmis et les autres services sociaux qui seraient mis en place.

## 3. Conseil de surveillance

Afin de donner une plus grande assise au service social de Delémont, il a été fait appel à des personnalités de la région qui ont accepté de faire partie du Conseil de surveillance qui entrera définitivement en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 1976. Les personnes ayant donné leur soutien à cette idée se sont réunies à la Caquerelle le 13 janvier 1976.

## Composition du Conseil de surveillance :

Bureau : M. Maurice Pétermann, inspecteur scolaire, Bassecourt ; M. Willy Nussbaum, pasteur, Courrendlin ; Mme M.-R. von Dach, assistante sociale, Porrentruy ; M. J.-P. Joliat, préposé aux œuvres sociales, Delémont ; Père Charles Portmann, Caritas - Jura, Delémont.

Membres : Mme Claude Bouduban-Philippe, Delémont ; Mme M.-M. Gassmann, Delémont ; M. Jean Born, secrétaire FTMH, Porrentruy ; M. Dr Roland Dubois, pédiatre, Porrentruy ; M. Dr Jean-Roch Helg, spécialiste ORL, Delémont ; Me Jean Jobé, préfet, Porrentruy ; M. Justin Jobin, curé retraité, Saignelégier ; M. A. Jolissaint, gérant de banque, Porrentruy ; M. Jacques Stadelmann, préfet, Delémont ; M. Walter Stucki, directeur, Delémont ; M. Georges Voisard, président de l'ASI, Fontenais ; M. Georges Wagner, fondé de pouvoir, Delémont ; Me Charles Wilhelm, préfet, Saignelégier.

Ces personnes auront pour tâche de mettre sur pied le nouveau service social et assurer son bon fonctionnement, particulièrement au niveau administratif et financier.

## 4. Population suivie par Pro Infirmis

Pour l'année 1975, Pro Infirmis a eu des contacts avec la population suivante des 3 districts du Jura-Nord :

### Age et cas « Pro Infirmis » et « Rhumatisants »

Ages	Pro Infirmis	Rhumatisants	Total
Enfants	162	—	162
Adultes	74	39	113
Age AVS	6	24	30
Totaux	242	63	305

Les enfants représentent donc la majorité des personnes suivies par Pro Infirmis dans la région. Pro Juventute s'occupe d'enfants normaux, Pro Infirmis doit intervenir dans les cas où les enfants souffrent d'une infirmité reconnue par l'Assurance invalidité.

Près de 10 % sont des personnes âgées. Il s'agit avant tout de rhumatisants dont Pro Infirmis s'occupait avant l'âge AVS et qui continuent à avoir besoin d'une aide (moyens auxiliaires, vacances, cures de bains, etc.).

# NIVAROX S.A.

**Manufacture de spiraux**



**2610 Saint-Imier**

1787

Entreprise générale  
Bâtiment  
Génie civil  
Peinture  
Bureau d'architecture  
Gérance immobilière



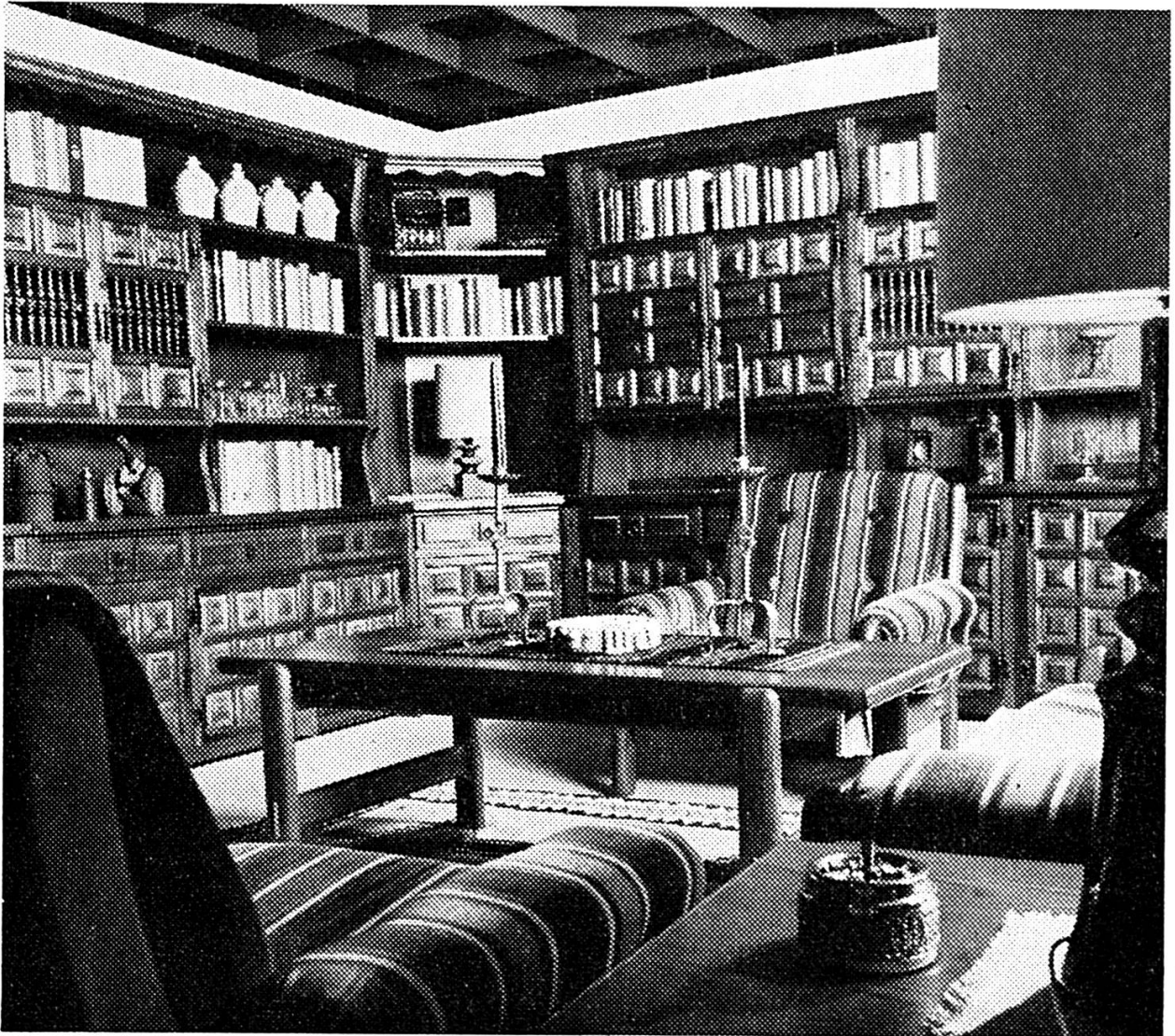
**parietti  
et gindrat sa**

PORRENTROY  
BONCOURT  
DELÉMONT

1789



# Le plus beau des loisirs: meubler son intérieur



**Pfister**  
ameublements sa

«Le monde fascinant  
du beau meuble»



Fabrique-exposition  
**SUHR**  Aarau

1788



## Handicaps

Handicaps	Nombre de personnes suivies	
Handicapés mentaux	76	
Handicapés physiques	63	
Plurihandicapés	58	( <sup>1</sup> )
Infirmes moteur-cérébraux	13	( <sup>2</sup> )
Sclérose en plaques	17	
Epilepsie	6	( <sup>3</sup> )
Troubles du langage	4	
Handicapés de la vue	3	( <sup>4</sup> )
Caractériels	1	
Autre	1	( <sup>5</sup> )
Rhumatisants	63	
	305	

## Répartition géographique

Régions	Nombre de handicapés suivis
Ajoie (sans Porrentruy et Clos-du-Doubs)	84
Porrentruy	24
Delémont (ville)	38
Delémont (villages)	87
Clos-du-Doubs	11
Franches-Montagnes	57
France (Suisses établis à la frontière)	4
Total	305

Dans la pratique, Pro Infirmis travaille dans les villes et les villages. Le lieu de domicile ne joue aucun rôle, les assistants sociaux se rendant à domicile sur demande.

En plus des personnes mentionnées ci-dessus, le public fait appel aux assistants sociaux pour obtenir un renseignement d'ordre général ou pour obtenir des informations lors de l'achat de moyens auxiliaires (surtout pour les rhumatisants) ou pour organiser des vacances, soit environ 150 demandes en 1975.

Pro Infirmis est mandaté par l'Assurance invalidité pour faire des enquêtes à domicile, surtout lors de l'octroi de rentes AI ou lorsque les personnes demandent des allocations pour impotent. Cela représente chaque fois environ 4 à 5 heures de travail. Pour l'année 1975, nous avons eu 104 mandats AI pour la région. D'autre part, les assistants sociaux ont participé à des séances ou des assemblées à plus de 50 reprises en 1975 également.

(<sup>1</sup>) On appelle plurihandicapés, les personnes qui souffrent de plusieurs handicaps, par exemple une infirmité motrice et de l'épilepsie, handicap mental avec troubles physiques importants, etc.

(<sup>2</sup>) Les IMC indiqués sous cette rubrique sont d'intelligence normale et ne souffrent d'aucun autre handicap.

(<sup>3</sup>) Ces personnes ne souffrent que d'épilepsie.

(<sup>4</sup>) Dès le 1er juillet 1976 ou dès le 1er janvier 1977, Pro Infirmis prendra en charge tous les handicapés de la vue de la région, ce qui représente environ 70 personnes.

(<sup>5</sup>) « Autre », il s'agit d'une personne ne répondant pas aux « normes » Pro Infirmis.

## Interventions

Interventions	Nombre
Visites à domicile	627
Personnes vues lors de réceptions	374
Mandats AI	104
Séances d'ordre général	51

Ces interventions concernent aussi bien les rhumatisants que les « cas » Pro Infirmis. Nous estimons à environ 40 le nombre de téléphones que nous recevons chaque semaine et qui peuvent être considérés comme entretiens.

### 5. Quelques exemples rencontrés dans le travail de Pro Infirmis

a) Un enfant IMC fréquente le jardin d'enfants de son domicile. L'institutrice remarque que l'enfant éprouve trop de difficultés pour suivre un programme primaire normal. Le médecin consulté propose un placement dans un Centre pour enfants IMC. L'enfant recevra une formation scolaire normale avec un programme réparti sur la journée de façon différente. Il rentre dans sa famille chaque week-end, le vendredi soir, et retourne dans l'institution le dimanche soir.

Dans ce cas, le travail de Pro Infirmis est le suivant :

- préparer l'enfant et les parents au placement ;
- entreprendre des démarches administratives auprès de l'Assurance invalidité, de la commission scolaire (pour la libération de la scolarité au lieu de domicile des parents) ;
- prévoir, éventuellement organiser les rentrées du week-end ;
- parfois, participer financièrement au placement.

b) A la suite d'une maladie évolutive, une personne ne peut plus du tout se déplacer par ses propres moyens. L'achat d'un fauteuil roulant s'avère nécessaire mais, comme le handicapé

habite une petite maison dans un village, il est nécessaire de prévoir certains arrangements au niveau architectural. Les escaliers doivent être remplacés par une rampe, les WC et la salle de bains doivent être transformés, une ouverture doit être pratiquée dans un mur afin de prévoir une nouvelle porte, assez large pour un fauteuil roulant (au moins 80 cm.). Un architecte, membre du Conseil de surveillance de Pro Infirmis, accompagnera l'assistante sociale pour conseiller le handicapé et sa famille.

c) Une ménagère, avec 3 enfants, se rend au bureau à la demande de son médecin. Elle doit faire une cure de bains car elle souffre de rhumatismes. Au retour de la cure de bains, le médecin doit prévoir une opération assez importante, qui nécessite une aide financière. De plus, pendant l'absence de la mère, il a été nécessaire de contacter une aide familiale afin qu'elle se rende régulièrement au domicile de la rhumatisante. Les enfants seront confiés à des connaissances pour faire leurs devoirs scolaires mais ils pourront rentrer chaque soir à la maison.

Par la suite, la personne handicapée participera à des vacances pour rhumatisants, organisées par la Ligue suisse contre le rhumatisme.

d) L'Assurance invalidité mandate Pro Infirmis pour une enquête à domicile chez une personne impotente. Elle est totalement alitée, ne se déplace plus du tout dans la maison, ne va pas seule aux WC. Elle doit être aidée pour la majorité des actes de la vie

courante. Un tel handicapé représente une charge immense pour l'entourage, d'autant plus que, en raison du manque de mouvement, la personne pèse près de 90 kg. Lors de cette enquête, il est possible de remettre un certain nombre de moyens auxiliaires : une potence, une chaise percée, un élévateur, un fauteuil roulant. Par la suite, il est envisagé de lui remettre un lit électrique qui pourrait représenter un soulagement pour l'entourage et donner une plus grande indépendance à la personne handicapée. Ces moyens auxiliaires sont pris en charge financièrement par l'Assurance invalidité s'ils sont reconnus, le solde étant couvert par des dons d'organismes privés. Les moyens auxiliaires financés seront rendus au moment où le handicapé ne l'emploiera plus.

- e) Un petit enfant est très handicapé physiquement. La mère se rend régulièrement en physiothérapie. Elle remarque les prospectus à propos des vacances de mères organisées par la Fondation suisse en faveur de l'enfant IMC. Elle nous demande conseil, s'y

inscrit puis commande, lorsque son enfant a 4 ans, les langes gratuits de la même organisation. Pro Infirmis voit le problème de l'impotence de l'enfant, l'annonce au Service éducatif itinérant qui passera à domicile toutes les 2 semaines avant le placement dans une institution spécialisée.

## 6. Pro Infirmis dans le Jura

Le service social de Pro Infirmis est actuellement organisé de la façon suivante. Un bureau central est situé à Delémont, c'est là que se trouve la permanence du service. Des réceptions mensuelles sont assurées dans les localités suivantes : Bassecourt, Porrentruy, Saignelégier et Saint-Ursanne.

Les personnes qui désirent un entretien peuvent passer au bureau sans prendre de rendez-vous le mardi toute la journée. Les autres jours, il est nécessaire de s'annoncer.

Les réceptions sont des lieux où les assistants sociaux reçoivent individuellement les handicapés qui désirent les rencontrer.

## Qu'attend Pro Infirmis de la région ?

Pour que Pro Infirmis puisse continuer à travailler normalement sur le territoire du futur canton du Jura, il est nécessaire que ce service social fasse partie de l'infrastructure sociale de la région.

La collaboration entre Pro Infirmis et la population doit s'établir à plusieurs niveaux :

- a) **administratif** : Pro Infirmis devra continuer à recevoir l'aide des administrations municipales et régionales. Pour éviter des erreurs, il est nécessaire de pouvoir coordonner l'aide des différents services concernés. Lors de demandes financières, une information complète permettra une certaine équité ;
- b) **de l'aide individualisée** : un service social ne peut valablement se développer dans une région que si une collaboration s'instaure entre les dif-

férentes personnes appelées à s'occuper d'un même handicapé.

Notre service social sera toujours à la disposition de la région, pour autant qu'on fasse appel à lui. Son rôle est d'être le service social spécialisé dans un domaine particulier de la sécurité sociale en Suisse ;

- c) **financier** : actuellement, Pro Infirmis Berne verse une somme assez importante à Pro Infirmis Delémont. Par exemple, le Jura-Nord paie 41 parrainages alors qu'il est actuellement versé une somme équivalente à 160 parrainages.

Il faut donc envisager une prise en charge plus importante de la part de la région qui disposera de son propre service social pour que les prestations actuelles puissent être maintenues.

En résumé, le service social de Pro Infirmis devrait donc :

- disposer d'une aide au niveau administratif comparable à celle qu'il reçoit actuellement ;
- être considéré comme le service social spécialisé de la région pour les

handicapés physiques ou mentaux, les rhumatisants et les faibles de vue ;

- être soutenu par les habitants de la région, de façon que les assistants sociaux aient la possibilité de répondre au plus tôt aux demandes présentées par les handicapés ou leur famille.

### **Future organisation de Pro Infirmis**

Le 1<sup>er</sup> juillet 1976, Pro Infirmis Jura, avec siège à Delémont, sera créé officiellement.

L'adresse sera la suivante :

Service social  
PRO INFIRMIS  
Rue de la Molière 2  
2800 Delémont  
Tél. 066 22 20 70

Qu'est-ce qui changera par rapport au service social actuel ?

#### **I. Au niveau administratif**

- a) l'administration de Pro Infirmis Jura sera centralisée à Delémont. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 1976, Pro Infirmis Jura jouira du statut de service social cantonal dépendant directement du Secrétariat général de Zurich et disposant de sa propre administration ;
- b) le produit de la vente de cartes du Jura-Nord sera remis, après déduction des frais, intégralement au service social de Delémont ;
- c) la totalité des dons et legs du Jura-Nord seront remis à Pro Infirmis Jura.

#### **II. Au niveau du travail social**

Il n'y aura pratiquement pas de changements pour les personnes faisant appel à Pro Infirmis. Toutefois :

- a) certains services pourraient être relativement plus rapides ;
- b) les handicapés de la vue seront également pris en charge par Pro Infirmis. Ceux-ci auront donc un service social dans une région moins éloignée que jusqu'à maintenant ;
- c) l'équipe mise en place jouira d'une liberté d'action plus grande et aura une vue d'ensemble des problèmes régionaux, tout en travaillant sur ce même territoire.

#### **III. Au niveau de l'organisation sociale**

- a) jouissant du statut cantonal, Pro Infirmis Delémont pourra être considéré comme interlocuteur valable par les nouvelles autorités cantonales ;
- b) la collaboration entre Pro Infirmis et les autres services sociaux du Jura n'aura plus besoin de passer par des intermédiaires et sera facilitée ;
- c) le Conseil de surveillance de Pro Infirmis sera composé uniquement de personnalités de la région.

#### **ORGANES DE L'ADIJ**

##### **Direction**

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier  
☎ 039 41 31 08

Secrétaire général : François Lachat, 2900 Porrentruy  
☎ 032 93 41 51 / 93 41 53

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ☎ 032 93 12 45  
Jean Jobé, 2900 Porrentruy, ☎ 066 66 10 29  
Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville  
☎ 038 51 31 21

##### **Administration de l'ADIJ**

##### **et rédaction des « Intérêts du Jura »**

Rédacteur respons. : François Lachat  
Rue du Château 2, case postale 344  
2740 Moutier 1

☎ 032 93 41 51 / 93 41 53

Abonnement annuel : Fr. 25.—

Le numéro Fr. 2.50

Caisse CCP 25 - 2086